

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DDCT 15** Subventions (149 000 euros) à 11 associations au titre des droits humains.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à onze associations au titre des droits humains ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 43 000 € est attribuée à l'Observatoire International des Prisons – Section Française (16247) pour une action intitulée « Veille informative et juridique pour les personnes détenues et sortantes de prisons en Ile-de-France » (2019\_03889).

Article 2 : Une subvention de 8 000 € est attribuée au Centre Primo Lévi (18209) pour une action intitulée « Améliorer l'accompagnement des réfugiés et des demandeurs d'asile » (2019\_00589).

Article 3 : Une subvention de 78 000 € est attribuée à la Ligue des Droits de l'Homme (44205) pour ses actions de défense des droits et de lutte contre les discriminations (2019\_01505).

Article 4 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (17795) pour son action « Lutte contre la traite des mineurs et assistance aux mineurs non accompagnés en France » (2019\_01202).

Article 5 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à la Fédération des Associations réflexion-Action, Prison et Justice (41062) pour son action « Mobiliser les bénévoles parisiens agissant en prison par la formation et l'information du public » (2019\_00734).

Article 6 : Une subvention globale de 2 000 € est attribuée à la Fédération Française pour l'UNESCO pour ses actions « Journée Internationale des Droits de l'Homme » (2019\_00600).

Article 7 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à 4 Tomorrow (18348) pour son action « Ateliers et expositions d'affiches pour la promotion des droits de l'homme » (2019\_05495).

Article 8 : Une subvention de 2 000 € est attribué à France Amérique Latine (16378) pour son action « Campagne à Paris sur les droits des paysans latino-américains » (2019\_05488).

Article 9 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à Mémoire 2000 (20749) pour son action « Aide au fonctionnement et aux actions de Mémoire 2000 auprès de jeunes scolaires » (2019\_00897).

Article 10 : Une subvention de 2 000 € est attribué à Nothing to hide (190207) pour son action « Soutien aux lanceurs d'alerte » (2019\_00924).

Article 11 : Une subvention de 4 000 € est attribué à Traces (19127) pour son action « Programme d'accompagnement psychologique pour les défenseurs des droits de l'Homme et leur famille » (2019\_05877).

Article 12 : La dépense correspondante, s'élevant à 149 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, au chapitre 933, destination 3410002, Lutte contre les discriminations et les droits humains du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**